



## Salon des Arts 2023

Du jeudi 9 novembre au dimanche 12 novembre

Vernissage le jeudi 9 novembre à 19h

A l'Espace Multiculturel de Chartrettes

Vous êtes artiste, vous avez déjà exposé ou vous nous avez fait part de votre vœu d'exposer, n'hésitez pas, inscrivez-vous au Salon des Arts de Chartrettes organisé par l'ADAC.

**Inscription** à retourner à l'ADAC, au 43 rue Georges Clemenceau, **avant le 7 novembre, accompagné du paiement du droit d'inscription.**

Droit d'inscription : 10 € **par œuvre** quelle que soit la taille (chèque à l'ordre de l'ADAC).

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

**Titre / format / technique artistique** (3 œuvres maxi ou un combiné) indiquer éventuellement votre prix de vente pour l'élaboration du catalogue (en cas de vente, reversement de 10% à l'ADAC).

1 .....

2 .....

### **ATTENTION**

\* Veuillez indiquer **sur chacune** des œuvres, votre nom, le titre de l'œuvre et les matières utilisées.

\* Merci de prévoir des **fixations** (type crochet, ficelle, fil de fer, stèle...) le jour du dépôt, pour les œuvres.

\* Tout **type** d'œuvre est accepté : dessin, peinture, aquarelle, gravure, sculpture, photo, artisanat...

**Dépôt** : Hall

**Uniquement le mercredi 8 novembre 14h/20h**

**Retrait** : Grande salle

**Dimanche 12 novembre 18h/20h  
contre émargement, grande salle**

### **Remise des prix**

**Il est essentiel que vous soyez présent, ou représenté, le soir du vernissage musical, le 9 novembre à 19h.**

Le soir du vernissage seront remis les prix de la Commune, du Pays de Fontainebleau, des artistes exposants et du jury ADAC.

Lors de l'audition/concert/expo de Noël de l'association, le dimanche 17 décembre après-midi, seront remis les prix des publics, adulte et enfant.

### **Permanence**

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer vos disponibilités pour les permanences d'accueil du public, veuillez indiquer le jour et la tranche horaire choisis :

Les permanences se feront par tranche de 2/3 heures (4 personnes minimum) : 14h à 18h jeudi et vendredi, samedi et dimanche 10h à 18h. Comptage du public. Accueil des scolaires le jeudi. Mise à disposition du livre d'or.

**L'organisateur du salon décline toute responsabilité en cas de dommage ou de vol, laissant à chaque exposant le soin de contracter une assurance personnelle ou de faire agir sa RC si besoin.**

Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement de l'exposition notamment sous le respect des normes sanitaires si effectives et informé du plafond des inscriptions à 50 exposants.

Pour toutes informations, [adac77@orange.fr](mailto:adac77@orange.fr) (01 64 14 95 71)

Date et signature